

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Approbation en comité syndical

Le 21 septembre 2023



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Sommaire

INTRODUCTION	3
BILAN DES ACTIONS 2022	4
1. DIRECTION GÉNÉRALE	4
2. LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.....	8
2. COMMERCIALISATION – SERVICE RÉCEPTIF	13
3. TOURISME.....	15
4. LES PROCÉDURES CONTRACTUELLES	17
5. LE SCOT ET PCAET DU PERCHE SARTHOIS.....	19

INTRODUCTION

Le territoire (au 1^{er} janvier 2022)

Le Pays du Perche Sarthois est un syndicat mixte dit ouvert.

Il est composé de :

- 4 Communautés de communes adhérentes (avec par ordre alphabétique la CC du Gesnois Bilurien, la CC du Maine Saosnois, la CC du Pays de l'Huisne Sarthoise et la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille) et le Conseil départemental de la Sarthe,
- 85 communes,
- 83 494 habitants, (recensement population municipale INSEE 2017)
- 1 458 km²,
- 57,2 hab./km²



BILAN DES ACTIONS 2022

1. DIRECTION GÉNÉRALE

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de réunions des vice-présidents délégués au Pays du Perche Sarthois. Sous la forme de réunions mensuelles, ce fut le moment d'échanger et de travailler sur les orientations du Pays du Perche Sarthois et les grandes orientations à lui donner. Ces réunions étaient également le lieu d'expression des Vice-Présidents sur le déroulé des missions dont ils ont la charge.

Le Pays du Perche Sarthois s'est largement attardé, durant cette année 2022, sur la mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Obligatoire pour les collectivités territoriales à cause du nombre de données personnelles traitées (gestion des ressources humaines, utilisation des locaux, etc.), le RGPD s'inscrit dans la continuité des principes initialement présents dans la loi Informatique et Libertés de 1978. Si la mise en conformité du RGPD peut parfois s'avérer lourde et complexe, elle a abouti, au terme de cette année 2022, à la rédaction du dossier de conformité.

La direction générale du Pays du Perche Sarthois a dû faire face à l'absence, sur la moitié de l'année, de secrétariat.

L'équipe en 2022 compte 8 agents permanents :

- **Hélène DUFOSSÉ**, directrice générale du Pays du Perche Sarthois en charge du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT-AEC),
- **Joris DUMAZY**, adjoint administratif en charge de la comptabilité,
- **Sylvie LEMERCIER**, animatrice de l'Architecture et du Patrimoine
- **Lauréanne GASNIER**, chargée de mission Service éducatif
- **Camille DEWANCKER**, chargée de mission Inventaire du patrimoine
- **Amélie LORENZI**, chargée de mission Commercialisation
- **Arnaud RETAILLEAU**, chargé de mission Tourisme
- **Pierre-Jean SALINESI**, chargé de mission Développement territorial

➔ Adhérents

Pour rappel, en application de l'article L.5721-2 du CGCT, le syndicat mixte est administré par un comité syndical de 105 représentants, élus, parmi :

- Les conseillers départementaux,
- Et les conseillers communautaires, ou à défaut, les conseillers municipaux des communautés de communes concernées, par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes et répartis en deux collèges comme suit (Arrêté préfectoral du 26 mars 2021).

Collectivités membres	Nombre de représentants	Nombre de voix
Collège des Communautés de communes	97	97
Le Gesnois Bilurien	28	28
Maine Saosnois	11	11
Vallées de la Braye et de l'Anille	21	21
Pays de l'Huisne Sarthoise	37	37
Collège du Conseil départemental	8	16
Total	105	113

Le Perche Sarthois est composé des collectivités suivantes :

- **Communauté de communes Le Gesnois Bilurien** : 31 152 habitants / 23 communes,
 - **Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise** : 28 607 habitants / 33 communes
 - **Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille** : 15 236 habitants / 19 communes,
 - **Communauté de communes Maine Saosnois**, (en représentation substitution pour les communes de l'ex Maine 301) : 8 446 habitants / 10 communes.
- **Le Pays du Perche Sarthois étant un syndicat mixte dit « ouvert », le Conseil départemental de la Sarthe est un membre à part entière du Pays.**

➔ Missions

Structure de coopération intercommunautaire, le Pays du Perche Sarthois a pour vocation de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire.

Il constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Outil d'ingénierie, il exerce à la fois des activités d'étude, d'animation, de coordination et de gestion de procédures.

Il a pour objet toute réalisation concourant au développement du territoire et en particulier :

- Tout ce qui contribue au développement et à la mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire et du pôle touristique,
- L'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, sportifs, environnementaux, culturels et sociaux d'intérêt collectif,
- La conclusion avec l'Union européenne, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental ou avec tout autre partenaire, de conventions ou de contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de développement durable.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention, la cohérence et la coordination des actions d'aménagement et de développement durable du territoire en liaison avec les Communautés de communes.

Pour accomplir ses missions, le syndicat mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de développement.

En outre, en 2018, le Perche Sarthois s'est transformé en syndicat mixte à la carte. Les Communautés de communes membres peuvent ainsi décider de lui transférer les compétences suivantes :

- **Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Plan Climat Air Énergie Territorial**

C'est le cas des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Brayre et de l'Anille pour la réalisation du SCoT et du PCAET du Perche Sarthois.

➔ Le Conseil de Développement (CDD)

Le Conseil de Développement est une organisation de la société civile. Il est constitué de représentants des acteurs économiques, associatifs, sociaux, culturels etc. désireux d'accompagner les élus locaux dans la réalisation des projets du territoire. Instance consultative, il se veut être force de propositions sur les sujets pour lesquels il est saisi par les élus ou les auto-saisines qu'il souhaite mener à sa propre initiative.

L'article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) stipule ce qui suit :

« I.- Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

II.- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le Conseil de développement par son action contribue :

- Au renforcement des liens entre la société civile et les politiques,
- À l'animation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux du territoire,
- À la production de connaissances immatérielles et à la production d'outils d'aides à la décision,
- À la consolidation, voire à la création de réseaux d'acteurs locaux,
- À la promotion d'un développement durable et solidaire.

Le Conseil de développement du Perche Sarthois a été créé en janvier 2002. Le nouveau Conseil de Développement du Perche Sarthois, mutualisé pour les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, a été renouvelé le 21 novembre 2022.

L'instance est composée de 21 membres d'appartenance ou de qualification d'ordre :

- Économiques,
- Artistiques, éducatifs et culturels,
- Associatifs,
- Sanitaire et social.

La Présidente du Conseil de Développement est Mme Carole Bernard Schott ; le Vice-président est M. Jean-Pierre AUGER.

Au-delà des réunions internes à l'instance, les membres participent aux réunions des commissions du Pays. Des membres suivent également les réunions des Conseils communautaires.

Votre contact : Hélène Dufossé, 02 43 60 01 33 – direction-perchesarthois@orange.fr
Directrice du Pays du Perche Sarthois en charge du SCoT-AEC

2. LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

I. Actions de sensibilisation des populations locales

- Animations-découverte : 59 animations programmées (pauses-découvertes, visites de centres historiques, animation de l'exposition permanente du CIAP, visites-guidées, randonnées commentées à pied ou en kayak sur l'Huisne, cinéma de plein air, ateliers techniques, etc.). Bilan : **1503 visiteurs** soit un peu plus de 25 participants en moyenne.
- Manifestations nationales : 7 visites proposées dont 6 pour les *Journées Européennes du Patrimoine* et un circuit-guidé à vélo en lien avec la thématique annuelle des *Journées Patrimoine de Pays et des Moulins*.
- Accueil du Musée Mobile (MuMo) : exposition « Battre la Mesure » présentée pendant 10 jours à Bessé-sur-Braye et pendant 4 jours à Tuffé-Val-de-la-Chéronne. Bilan : **703 visiteurs** accueillis, **dont 169 visiteurs individuels et 14 classes** à Bessé-sur-Braye.



II. Actions de développement du tourisme culturel

Bilan chiffré visites groupes 2022

Type de visite	Nombre de groupes	Nombre de visiteurs
La Ferté-Bernard, centre historique en train touristique	65	2736
La Ferté-Bernard, centre historique à pied	13	349
La Ferté-Bernard, chantier de l'église	1	30
Cherré, domaine de Brisson	2	83
St-Michel-de-Chavaignes	2	29
Montfort-le-Gesnois	1	29
Total	83	3287

Votre contact : Sylvie Lemerrier, 02 43 93 23 58 – sylvielemerrier-pps@orange.fr
Animatrice de l'architecture et du patrimoine

III. Service éducatif

A. Bilan général 2021-2022

L'année scolaire a été riche avec la reprise des activités et sorties scolaires auxquelles se sont ajoutées toutes les actions menées dans le cadre de notre première année de CLEAC :

- Action-phare « Paysage et Cinéma d'Animation documentaire » déclinée pour les scolaires
- Participation, aide à la mise en place et coordination des actions portées par les associations Terre de Potier et Mains d'art.
- Projets avec les collèges de La Ferté-Bernard, Saint-Calais (classes patrimoine) et Bouloire (découverte du patrimoine)
- Jeune public : Cycle de découverte de la Terre en Perche Sarthois (0-3 ans), Rando poussette avec le Relai Petite Enfance de l'Huisne Sarthoise, C'est mon patrimoine, avec le service jeunesse de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, C'est mon patrimoine « Film d'animation » avec le

service jeunesse de Vibraye, Escape game de Lombron pendant Lombr'en fête.

- Autres projets : Architectures à La Ferté-Bernard, Art et média à Nuillé-le-Jalais, Découvrir mon patrimoine à Boëssé-le-Sec, découvrir mon paysage à La Ferté-Bernard et Tuffé.



Bilan 2021-2022 en quelques chiffres

Nombre	Actions de médiation classiques	Actions de médiation CLEAC	Totaux
Demi-journées d'animation	90	44	134
Médiations construites	55	16	71
Enfants accueillis	857	298	1155

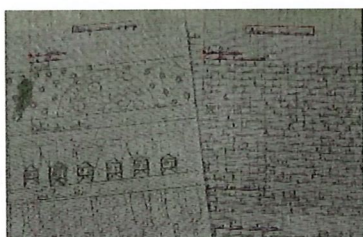
B. « Animez mon paysage » dans le cadre du CLEAC et coordination du CLEAC

a) Projet « Animez mon paysage » dans le cadre du CLEAC

Projet en lien avec le cinéma d'animation proposé aux établissements scolaires du Perche Sarthois, en partenariat avec l'association départementale Graines d'Images.

- Résidence d'artistes cinéma d'animation documentaire de deux mois répartis en temps de création et temps de médiation scolaire.
- **Objectif** : faire découvrir ce champ artistique aux jeunes du territoire, leur permettre de rencontrer des artistes et d'appréhender leur univers créatif.

- Thématique : **le paysage**. Elle fait écho au territoire et à l'action du Pays d'art et d'histoire.
- Résidence d'artiste confiée au collectif nantais Makiz'Art.
- Projet mené avec 6 classes de cycle 3, représentant les 3 communautés de communes du Pays d'art et d'histoire : Tresson, Torcé-en-Vallée, Montfort-le-Gesnois, Tuffé-Val-de-la-Chéronne, Saint-Calais.
- Production d'une vingtaine de courts-métrages de cinéma d'animation, s'ajoutant aux 28 séquences produites avec les élèves. L'ensemble a été réuni au sein du *Guide touristique paysager non exhaustif et très subjectif du Perche Sarthois* (disponible sur demande auprès du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois et également accessible sous forme numérique sur le site : <https://guidetouristiqufantastique.wordpress.com>)



b) Coordination du CLEAC du Perche Sarthois

Le Pays d'art et d'histoire coordonne également l'ensemble du CLEAC auprès des acteurs culturels du territoire afin de permettre le financement partiel de leurs projets d'EAC dans des domaines artistiques et culturels variés et assure la coordination avec la DRAC.

À ce titre pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 7 projets ont été financés par la DRAC pour un montant total de subvention de 37 500 € dans des champs artistiques et culturels variés : patrimoine et cinéma, spectacle vivant, cinéma super 8, photographie, céramique, sculpture.
- Ils ont touché 349 élèves du cycle 2 au collège dans 11 communes du territoire
- **Partenaires** : CMI Roussigny, Association Terre de Potiers, Comité Mains d'art et Compagnie Jamais 203

Votre contact : Lauréanne Gasnier, 02 43 60 00 05 – service.educatif-pps@orange.fr
Chargée de mission Service éducatif

IV. Formation, documentation, recherche – Inventaire du Patrimoine

En 2022, le travail d'inventaire du patrimoine réalisé en partenariat avec la Région des Pays de La Loire s'est poursuivi par l'Inventaire du bourg de Torcé-en-Vallée, soit au total 10 bourgs inventoriés fin 2022 et le début de l'inventaire topographique de la commune de Saint-Calais.

Ces communes ont fait l'objet de dossiers consignés dans la base de données GERTRUDE, ils sont consultables sur la base de données : <https://gertrude.paysdelaloire.fr>

Chaque bourg inventorié a fait ou fera l'objet d'une valorisation spécifique en partenariat entre le Pays d'art et d'histoire, la Région des Pays de la Loire et la commune concernée.

Animations programmées en 2022 en lien avec l'opération d'Inventaire :

Date	Commune	Animation	Nbre pers
8 avril	Torcé-en-Vallée	Conférence Inventaire du Patrimoine	60
3 juillet	Torcé-en-Vallée	Visite du bourg	28
1 ^{er} octobre	Saint-Calais	Conférence sur l'abbaye de Saint-Calais	67
9 décembre	Bessé-sur-Braye	Conférence inventaire	103
			258 personnes

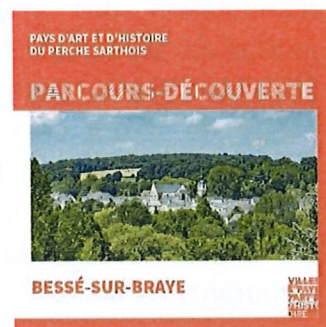
Pour chacune de ces communes, l'édition d'un parcours-découverte en version papier est réalisée (voir les éditions 2022, publication du parcours-découverte de La Bosse reportée en 2023).

Parallèlement, la dotation du fonds documentaire a permis de compléter les ressources à disposition du personnel du Pays d'art et d'histoire et des personnes extérieures.

Votre contact : Camille Dewancker, 02 43 93 28 37 – inventaire-perchesarthis@orange.fr
Chargée de mission Inventaire du patrimoine

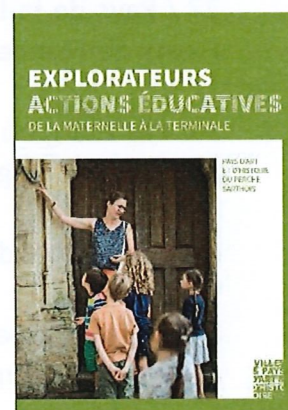
V. Communication, éditions et expositions

Comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a poursuivi l'édition de documents promotionnels du label Pays d'art et d'histoire et de sa programmation. En outre, plusieurs documents présentant les recherches menées sur une commune ou sur une thématique ont été édités.



Récapitulatif des éditions du Pays d'art et d'histoire en 2022 :

- Animations Pah (Rendez-vous en Perche Sarthois)
- JEP (Perche Sarthois)
- Parcours-découverte de Torcé-en-Vallée
- Parcours-découverte de Bessé-sur-Braye
- Parcours-découverte Grand Prix 1906
- Parcours-découverte Grand Prix 1906
- Parcours-découverte Saint-Mars-la-Brière
- Brochure « service groupes »
- Brochure Actions éducatives



2. COMMERCIALISATION – SERVICE RÉCEPTIF

Le constat concernant 2022 est le suivant : **c'est une année de reprise de la fréquentation des groupes**. Après deux années difficiles en raison de la covid-19, l'activité du service groupe a pu reprendre de plus belle.

Bilan chiffré de l'année 2022 :

Au cours de cette année, **111 groupes** sont venus en Perche Sarthois, contre 32 en 2021. Cela représente **4 424 personnes** en 2022 pour 1 338 en 2021. Cette hausse de la fréquentation peut s'expliquer par :

- L'absence de protocole sanitaire ;
- Une clientèle – principalement composée de personnes âgées – globalement rassurée à l'idée de voyager à nouveau en groupe ;
- Le report en 2022 de séjours touristiques envisagés initialement pour 2020 ou 2021.

Il y a eu, par conséquent, une baisse du taux d'annulation des séjours touristiques en groupe de 2021 à 2022. L'année 2022 compte 58 annulations contre 76 en 2021. La principale raison de ces annulations est la covid-19. Un nouveau facteur est cependant apparu : le coût trop important du transport en car à lier avec la hausse du coût du carburant.



La provenance des groupes est la suivante : **Île-de-France** : 27 / **Centre-Val-de-Loire** : 27 / **Pays-de-la-Loire** : 26 / **Normandie** : 22 / **Provenance inconnue** : 7 / **Bretagne** 1 / **Hauts-de-France** : 1

Sur ces 111 groupes, 8 sont des groupes qui ont demandé une visite guidée en Perche Sarthois par un guide conférencier hors service réceptif.

Le tout permet d'estimer un **chiffre d'affaires de 126 609,375 € de recettes**.

Pour rappel, le Service réceptif, ce sont **26 partenariats** (sites touristiques, exploitations agricoles, restaurants, etc.) dont deux nouveaux en 2022 :

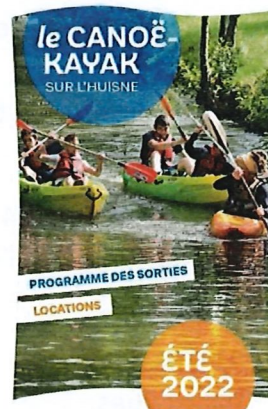
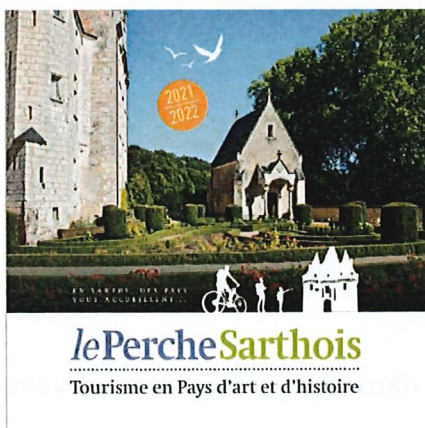
- Les Crocs-Blancs Sarthois à Maisoncelles ;
- Le restaurant Le Croissant, à Courgenard, démarché en janvier 2022 par le Service réceptif à la suite de l'annonce de la fermeture de l'Hôtel du Stade à La Ferté-Bernard.

Votre contact : Clémence Bruon, 02 43 60 01 30 – reservation-perchesarthois@orange.fr
Chargée de mission Commercialisation

3. TOURISME

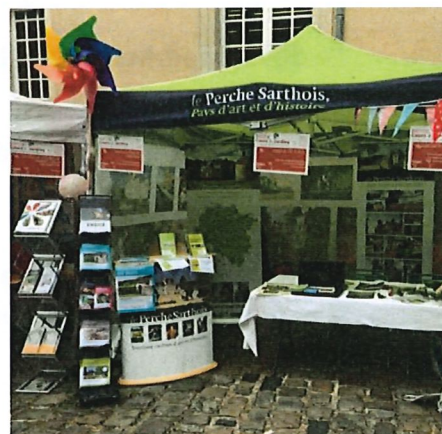
I. Les éditions

- **Guide touristique** : Édité à 12 000 exemplaires, il présente l'ensemble de l'offre touristique du Pays du Perche Sarthois.
- **Le calendrier « Le Perche sarthois en fête » mai - décembre** : Édité à 2 000 exemplaires, Il recense l'ensemble des animations touristiques et culturelles organisées sur le territoire.
- **Flyer de promotion « Le Canoë-Kayak sur l'Huisne - été 2022 »**. Édité à 3 000 exemplaires. Il recense les animations et locations proposées par les clubs présents sur l'Huisne.
- **Flyer « Châteaux et Seigneuries du Perche »**. Édité à 9 000 exemplaires, ce circuit thématique invite les visiteurs à découvrir quatre édifices emblématiques de la région.



II. Les salons touristiques et événements locaux

- **Foire d'Orléans** (25 mars au 3 avril) : stand partagé
- **Salon sports nature de Clécy** (2 et 3 avril)
- **Mans'Art** (14 et 15 mai)
- **Saint Saturnin British Welcome** (10 juin)
- **Entre Cours et Jardins** (17 et 18 septembre)
- **Brevet Sarthois du Randonneur, Alpes Mançelles** (24 septembre)
- **Salon International des Voyages à Colmar** (11 au 13 novembre)
- **Actions de promotion sur les marchés** : La Ferté-Bernard, Vibraye, Connerré



III. La communication



- **Insertions presse / Radio** : Guide été Ouest France et Paru Vendu, revue spécialisée Carpe Diem / France Bleu Maine, Sweet FM, RCF, Radio Alpes Mancelles.
- **Bloggeurs / Journalistes** : accueils mutualisés avec Sarthe Tourisme et partage des frais (French Wanderers).
- **Campagne photo** : banque photo renouvelée avec des visuels plus vivants et dynamiques. Collaboration avec Delphine Grigné.

IV. Les outils numériques

- **Site internet** : forte baisse de fréquentation liée à son obsolescence. Refonte à prévoir en 2023.
- **Page Facebook** : 4 400 abonnés (+37 %). Page d'information touristique la plus suivie de Sarthe, derrière l'office de tourisme du Mans et Sarthe Tourisme / Instagram : 1 500 abonnés
- **IGN Rando** : mise en ligne des itinéraires présents dans nos guides rando et vélo : 540 pages vues.
- **Wivisites** : mise en ligne de nos parcours-découverte avec système d'audioguide. Travail de saisie, communication à développer en 2023.

V. Le développement de l'itinérance

- **Cyclotourisme** : veille des circuits et achat de la signalétique manquante.
- **Développement de la navigabilité sur l'Huisne** : Commande de la signalétique et préparation des aménagements qui seront réalisés en 2023.



VI. Projet de la Maison du Cheval Percheron



- Réalisation d'une étude structurelle juridique
- Visite de la Maison du Cheval Boulonnais à Samer en présence du Département de la Sarthe
- Collaboration avec le Président de la Société Hippique Percheronne.

Votre contact : Arnaud Retailleau, 02 43 93 32 86 – tourisme-perchesarthois@orange.fr
Chargée de mission Tourisme

4. LES PROCÉDURES CONTRACTUELLES

I. Les procédures contractuelles

Avec l'Europe, le programme européen Leader

Dans le cadre de la politique agricole commune, le second pilier (Fond Européen Agricole pour le Développement Régional – FEADER), bien que majoritairement dédié aux agriculteurs comprend un volet centré sur le développement local. Le programme **LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)** en est l'outil réservé. Il est destiné à financer des projets pilotes ou innovants des zones rurales, avec une particularité : il est mis en œuvre directement par des **GAL** (Groupes d'Action Locale), agissant au nom de territoires de projets sélectionnés par le biais d'un appel à projet régional.

Après la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Région des Pays de la Loire a attribué une enveloppe Leader complémentaire, en raison de l'enveloppe dédiée à la transition débloquée par l'Union Européenne, afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Le comité de programmation Leader s'est réuni cinq fois en 2022 : le 7 février, le 20 juin, le 1^{er} septembre, le 26 octobre et le 30 novembre.

Lancement du nouveau programme 2023-2027



Le Pays du Perche Sarthois s'est porté candidat pour être de nouveau identifié comme GAL pour la programmation 2023-2027. Pour réaliser le dossier de candidature, de nombreuses réunions ont dû être tenues : comité de programmation, commission prospective et contractualisation, travail avec le Conseil de Développement du Pays du Perche Sarthois, etc. La conduite de ces réunions a permis non seulement d'évaluer le programme précédent 2014-2022 (évaluation présentée en comité syndical et disponible sur notre site internet), mais surtout de faire un diagnostic du territoire (Gesnois Bilurien, Pays de l'Huisne Sarthoise, Vallées de la Braye et de l'Anille) qui a permis la rédaction de la stratégie du territoire et la réalisation des fiches-actions. Ainsi, le programme 2023-2027 est doté de 8 fiches-actions :

➔ **Priorité stratégique n°1 : Promouvoir l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale du territoire**

Cette priorité stratégique se décline en 3 axes :

- Soutien à la restauration, à la valorisation et à l'animation du patrimoine
- Développement de l'offre en équipements, aménagements et animations touristiques
- Soutien au développement culturel

➔ **Priorité stratégique n°2 : Favoriser l'amélioration du cadre de vie et des services à la population**

Cette priorité se décline en deux axes :

- Développement des structures en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- L'amélioration et aménagement des équipements publics mis à disposition des populations et maintien des commerces

➔ **Priorité stratégique n°3 : Faciliter le développement durable et la transition énergétique du territoire**

Cette priorité stratégique se décline en trois axes :

- Développement des mobilités douces non motorisées
- Rénovation énergétique du patrimoine bâti communal
- L'adaptation au changement climatique

Avec la Région, les dispositifs de contractualisation pour le compte des communautés de communes

Deux dispositifs de contractualisation régionaux portés par le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois sont encore en cours : le Nouveau Contrat Régional (NCR 2014-2017) et le Contrat Territoire Région (CTR 2018-2020). Les porteurs de projets ont 4 ans pour effectuer les travaux, à partir de la date de notification du projet en commission permanente régionale. L'année 2022 a été l'occasion de solder plusieurs dossiers, tant concernant le NCR que le CTR. Quelques dossiers ont également subi des modifications et seront étudiés et suivis au cours de l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, il ne reste plus que 2 dossiers à solder au sein du NCR et 13 au sein du CTR.

Votre contact : Hélène Galet, 02 43 60 00 06 – leader-perchesarthois@orange.fr
Chargée de mission Développement territorial

5. LE SCOT ET PCAET DU PERCHE SARTHOIS

L'année 2022 a été marquée par le changement de Vice-Président à la tête de la mission SCoT et PCAET. En effet, M. Yvan BOSNYAK, maire de Semur-en-Vallon a démissionné de ses fonctions, à la suite d'une reprise d'activité professionnelle. La mission s'est retrouvée dépourvue de portage politique.

Conférence régionale des SCoT – Angers

Pour autant, la mission a dû suivre les évolutions réglementaires, notamment la mise en conformité avec la loi Climat et Résilience et l'instauration du ZAN. Pour ce faire, une conférence régionale des SCoT a été créée en région Pays de la Loire et le SCoT du Perche Sarthois a assisté à l'ensemble des réunions menées (interscot technique préparatoire et interscot politique).



Au total ce sont 5 conférences régionales qui se sont tenues sur l'année 2022 afin de trouver des solutions pour territorialiser le Zéro Artificialisation Nette.

En cela, le SRADDET de la région des Pays de la Loire est rentré en procédure de modification et le SCoT du Perche Sarthois a suivi ce travail.

Par ailleurs, à la suite d'une réunion des personnes publiques associées (PPA) menée par le Pays du Perche Sarthois lors de l'élaboration du diagnostic du SCoT, il avait été demandé au Pays d'être plus exhaustif sur les données relevant du monde agricole. À ce moment, les données du RGA étant vieillissantes, le Pays du Perche Sarthois a lancé une convention avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe pour réaliser un diagnostic agricole sur le territoire réuni de la CC du Pays de l'Huisne Sarthoise et celle des Vallées de la Braye et de l'Anille.



Cette étude avait pour but de dresser un bilan de la filière agricole sur le territoire et de déterminer des enjeux importants, notamment à l'heure d'une réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, demandés dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Les premiers résultats de cette étude ont pu être restitués dès décembre 2022 en comité syndical.

Votre contact : Hélène Dufossé, 02 43 60 01 33 – helenedufosse-pps@orange.fr
Directrice du Pays du Perche Sarthois en charge du Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Énergie Territorial